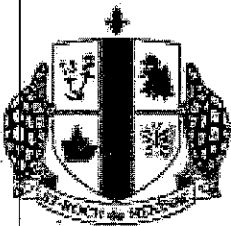




N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC
PROCÈS-VERBAL du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Séance ordinaire du 30 août 2023

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à dix-neuf heures, le trentième jour du mois d'août deux mille vingt-trois (30 AOÛT 2023), à la salle des séances du conseil située au 1216, rue Principale Saint-Roch-de-Mékinac.

La séance est tenue sous la présidence de madame la mairesse Rita Dufresne

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Madame Marlène Doucet
Madame Lucie Geoffrion
Monsieur Éric Beauchamp
Madame Émilie Doucet
Madame Cécile Deschênes
Monsieur Gaétan Beauchesne

Tous les membres présents formant quorum.

Est également présent M. Pierre Beauséjour directeur général et greffier-trésorier par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. Administration municipale

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal séance de juin 2023
- 1.4 Adoption procès-verbal séance de juillet 2023
- 1.5 Dépôt bordereau de correspondance août 2023
- 1.6 Changement date séance du mois de septembre 2023
- 1.7 Ressources humaines
 - 1.7.1 Inscription formation Éthique et déontologie des employés et des élus municipaux
 - 1.7.2 Entériner embauche M. Éric Sénécal
 - 1.7.3 Entériner embauche M. Daniel Tanguay
 - 1.7.4 Démission poste de technicienne comptable
 - 1.7.5 Préparation définition des postes
 - 1.7.6 Entériner offre d'emploi direction générale et trésorier-adjoint
- 1.8 SAAQ - Autorisation de signature pour mandat de transactions
- 1.9 Hydro-Québec - formulaire d'autorisation procuration ou consentement
- 1.10 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

2.1.1 Approbation des comptes en date du 30
juin 2023

2.1.2 Approbation des comptes en date du 31
juillet 2023

2.1.3 Approbation des comptes en date du 15
août 2023

2.1.4 Approbation dépenses camping janvier à
avril 2023

2.2 Engagements de crédits

2.3 Autorisation virement budgétaire

2.4 Autorisation – Remboursement de frais des élus

2.5 Mandat comptabilité camping

2.6 Modification des signataires autorisés chez
Desjardins pour les biens et effets de la
municipalité et du camping municipal

3. Sécurité publique

Aucun point

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 Autorisation signature contrat déneigement
2023-2024

4.2 Modification positionnement indicateur de
vitesse

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Dépôt rapport sommaire des permis de juillet
2023

5.2 Dépôt contre-rendu consultation publique
règlement # 010-UR-2023

5.3 Adoption du second projet règlement # 010-UR-
2023

5.4 Avis de motion règlement nomination de chemins

5.5 Dépôt projet règlement nomination de chemins
#P0141-UR-2023

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 Nomination ressource bibliothèque

6.2 Engagements envers les enfants - Reconnaissance
à titre de MRC amie des enfants (MAE)

6.3 Renouvellement adhésion annuelle camping
Québec

6.4 Achat calendrier Appartenance Mauricie

6.5 Journées de la culture 2023 - soutien financier
pour activités

7. Autres sujets

7.1 Demande d'aide financière et autres

7.1.1 Classique internationale de canots de la
Mauricie

7.1.2 L'âge d'or de St-Roch

7.2 Varia

7.2.1 Information concernant les travaux rue
Principale

7.2.2 Motion de félicitations Mme Marlène
Doucet

7.3 Période de questions – Parole à l'assemblée (15
minutes)

7.4 Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2023

1. ADMINISTRATION MUNICIPALE

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19h), sous la présidence de madame Rita Dufresne, mairesse. Monsieur Pierre Beauséjour, directeur général et greffier-trésorier par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

En début de séance, madame la mairesse s'adresse à l'assemblée présente :

« Au nom du conseil municipal, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la séance ordinaire du mois d'août 2023. Avant de débiter j'aimerais vous mentionner que tout au long de la séance vous verrez des nouveautés. Depuis l'embauche de nos ressources intérimaires à la direction générale, nous avons mis en place plusieurs nouvelles procédures. Notamment, nous avons apporté des modifications à la méthodologie de l'ordre du jour, des procès-verbaux et de l'autorisation des dépenses. Le conseil travaille en collaboration avec notre personnel afin d'intégrer l'ensemble de ces changements qui jusqu'à maintenant nous aident grandement dans la gestion de notre municipalité. Nous poursuivrons l'intégration de ces nouveautés au cours des prochains mois. »

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Madame Dufresne fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Mme Lucie Geoffrion

Dûment appuyée par M. Éric Beauchamps

2023-08-130

Il est résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 août 2023 :

- EN REPORTANT le point 4.1 Autorisation signature contrat déneigement 2023-2024 à une séance ultérieure;
- EN LAISSANT le point Varia ouvert

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal séance de juin 2023

CONSIDÉRANT que le procès-verbal, de la séance ordinaire de juin 2023 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2023-08-131

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyée par Mme Lucie Geoffrion



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Il est résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que le procès-verbal de la séance du 7 juin 2023, soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Adoption du procès-verbal séance de juillet 2023

CONSIDÉRANT que le procès-verbal, de la séance ordinaire de juillet 2023 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2023-08-132

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Mme Émilie Doucet

Dûment appuyée par Mme Cécile Deschênes

Il est résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023, soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Dépôt bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'août 2023 faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

2023-08-133

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyée par Mme Marlène Doucet

Il est résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'août 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.6 Changement date séance du mois de septembre 2023

CONSIDÉRANT le changement de la date de la séance du mois d'août 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable d'avoir plus d'une semaine entre les séances ordinaires;

2023-08-134

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyée par Mme Marlène Doucet

Il est résolu que le conseil municipal reporte la date de la séance ordinaire du mois de septembre au 13 septembre 2023 et d'en faire la publication sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



N° de résolution
ou annotation

2023-08-135

1.7 Ressources humaines PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

1.7.1 Inscription formation Éthique et déontologie des employés et des élus municipaux

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) présente une nouvelle formation.

CONSIDÉRANT qu'un nouveau modèle de code d'éthique destiné aux employés municipaux a été présenté en avril dernier.

CONSIDÉRANT que cette formation servira à encadrer les municipalités dans l'élaboration et l'application de leur code d'éthique.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : Mme Émilie Doucet

Dûment appuyé par : Mme Lucie Geoffrion

Il est résolu que le conseil municipal donne son approbation à ce que les employés municipaux ainsi que les élus qui veulent, participent à la formation dont les coûts sont assumés par la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7.2 Entériner embauche M. Éric Sénéchal

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publié et le processus de sélection effectué en collaboration avec le Carrefour Emploi Mékinac ;

EN CONSÉQUENCE

Sur Proposition de : M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyé par : Mme Cécile Deschênes

Il est résolu que le conseil municipal entérine l'embauche de M. Éric Sénéchal à titre de journalier saisonnier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7.3 Entériner embauche M. Daniel Tanguay

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi et la disponibilité d'un employé;

EN CONSÉQUENCE

Sur Proposition de : Mme Lucie Geoffrion

Dûment appuyé par : Mme Cécile Deschênes

Il est résolu que le conseil municipal entérine l'embauche de M. Daniel Tanguay à titre de concierge et de journalier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2023-08-137



N° de résolution
2023-08-138

1.7.4 Démision de la technicienne comptable

Sur proposition de : Mme Cécile Deschênes

Dûment appuyé par : M. Gaétan Beauchesne

Il est résolu que le conseil municipal accepte la démission de madame France Jourdain à titre de technicienne comptable. Le conseil municipal la remercie pour les services rendus pendant ces années à l'emploi de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7.5 Préparation définition des postes

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère qu'il y aurait lieu de revoir les fonctions et les postes des employés afin de maximiser la répartition des tâches;

CONSIDÉRANT que ce travail devra être effectué tant à la municipalité qu'au camping municipal.

2023-08-139

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : Mme Émilie Doucet

Dûment appuyé par : Mme Cécile Deschênes

Il est résolu que le conseil municipal mandate le directeur général intérimaire M. Pierre Beauséjour ainsi que madame Valérie Cloutier, consultante, afin de revoir tous les postes ainsi que les tâches s'y rattachant afin de proposer une structure de répartition des tâches et du temps de travail permettant d'optimiser les services offerts et de rentabiliser le travail devant être effectué tant à la municipalité qu'au camping municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7.6 Entériner offre d'emploi direction générale et trésorier-adjoint

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général et greffier-trésorier est comblé de façon intérimaire à la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;

CONSIDÉRANT que la révision du poste a été faite et présentée au membre du conseil;

CONSIDÉRANT que dû à la démission de la technicienne comptable, ce poste sera aussi à combler.

2023-08-140

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyé par : Mme Marlène Doucet

Il est résolu que le conseil municipal entérine la présentation des offres d'emploi pour le poste de Directeur général greffier-trésorier



N° de résolution
ou annotation

2023-08-141

et de Trésorier MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC la
municipalité sur les sites d'emplois et relatifs au milieu municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 SAAQ - Autorisation de signature pour mandat de transactions

CONSIDÉRANT que les transactions à faire à la SAAQ doivent être faites par une personne habilitée à procéder au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il faut une autorisation du conseil municipal pour procéder à ces transactions.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : Mme Cécile Deschênes

Dûment appuyé par : Mme Émilie Doucet

Il est résolu que le conseil municipal mandate le Directeur Général et greffier-trésorier M. Pierre Beauséjour à signer pour la municipalité toutes transactions à être effectuées au nom de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac à la SAAQ.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Hydro-Québec - formulaire d'autorisation procuration ou consentement

CONSIDÉRANT qu'il faut l'autorisation de la municipalité afin d'agir en son nom pour obtenir de l'information auprès d'Hydro-Québec. (Procuration et consentement)

CONSIDÉRANT que la personne responsable de l'abonnement se doit d'être le Directeur général.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyé par : Mme Cécile Deschênes

Il est résolu que le conseil municipal nomme M. Pierre Beauséjour Directeur Général et greffier-trésorier, responsable de l'abonnement pour Hydro Québec (client # 100061445) et lui permettre d'agir en lui donnant une procuration pour l'ensemble des comptes de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.10 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;



N° de résolution
ou annotation

2023-08-143

ATTENDU QUE la ~~Municipalité de la paroisse~~ **Municipalité de la paroisse** ~~Saint-Roch-de-Mékinac~~ **Saint-Roch-de-Mékinac** a
projet en collaboration avec les municipalités de Grandes-Piles, de
Trois-Rives et la Régie des incendies de la Vallée du St-Maurice
concernant *l'uniformisation et la mise en commun d'outils pour la
gestion du greffe* dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération
intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyée par Mme Cécile Deschênes

Il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue
et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac s'engage à participer au projet *de l'uniformisation et la mise en commun d'outils pour la gestion du greffe* et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- La mairesse et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois

2.1.1 Approbation des comptes en date du 30 juin 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le bordereau des dépenses du mois de juin 2023 et déclare :

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 juin 2023.

Pierre Beauséjour
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été présentées;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

2023-08-144

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyée par Mme Cécile Deschênes



N° de résolution
ou annotation

- Il est résolu : **MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**
- D'APPROUVER LES COMPTES ET LES PAIEMENTS présentés dans la liste des paiements au 30 JUIN 2023 au montant de 65 613,39 \$.
 - D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets et des remises au montant de 43 073,41 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.1.2 Approbation des comptes en date du 31 juillet 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le bordereau des dépenses du mois de juillet 2023 et déclare :

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 juillet 2023.

Pierre Beauséjour
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été présentées;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

2023-08-145

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Mme Marlène Doucet

Dûment appuyée par Mme Cécile Deschênes

Il est résolu :

- D'APPROUVER LES COMPTES ET LES PAIEMENTS présentés dans la liste des paiements au 30 JUILLET 2023 au montant de 104 761,58 \$.
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets et des remises au montant de 29 525,77 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.1.3 Approbation des comptes en date du 15 août 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le bordereau des dépenses jusqu'au 15 août 2023 et déclare :



N° de résolution
ou annotation

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 15 août 2023.

Pierre Beauséjour
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été présentées;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

2023-08-146

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyée par Mme Marlène Doucet

Il est résolu :

- D'APPROUVER LES COMPTES ET LES PAIEMENTS présentés dans la liste des paiements au 15 AOÛT 2023 au montant de 16 496,23 \$.
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets et des remises au montant de 30 963,08 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.1.4 Approbation des dépenses du camping de janvier à avril 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le bordereau des dépenses pour les mois de janvier à avril 2023 et déclare :

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes pour la période de janvier à avril 2023.

Pierre Beauséjour
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été présentées;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

2023-08-147

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Mme Lucie Geoffrion



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC
Dûment appuyée par Mme Émilie Doucet

Il est résolu :

- D'APPROUVER LES COMPTES ET LES PAIEMENTS présentés dans la liste des paiements cumulés de janvier à avril 2023 au montant de 59 699,37 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagements de crédits

Sur proposition de M. Éric Beauchamps

Dûment appuyée par Gaétan Beauchesne

2023-08-148

Il est résolu que les engagements de crédits suivants soient autorisés :

Département	Description	Montant avant taxes	Budget
Administration	Matériel et entretien informatique	3 500 \$	02-13000-414
Travaux publics	Vêtements de sécurité	800 \$	02-39000-529
Administration	Équipements de bureau et chaises de travail	4 000 \$	Affectation surplus accumulé
Camping	Réparation borne électrique	787 \$	Affectation de fonctionnement
Camping	Matériel informatique	6 059 \$	Affectation de fonctionnement

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation - Virement budgétaire

CONSIDÉRANT la réorganisation des ressources humaines amorcée depuis juillet 2023;

CONSIDÉRANT que des tâches administratives sont réalisées à contrat de façon intérimaire;

CONSIDÉRANT le budget adopté pour l'année 2023;

2023-08-149

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Mme Cécile Deschênes

Dûment appuyée par Mme Marlène Doucet

Il est résolu que le conseil autorise le transfert budgétaire entre le poste salaire et d'honoraires professionnels tel qu'indiqué ci-dessous.



N° de résolution
ou annotation

Département	MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH DE MÉKINAC	Budget
Administration	Salaire régulier-administration	(42 500 \$) 02-13000-141
Administration	Honoraires professionnels assistance consultant GRH	42 500 \$ 02-13000-418

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.4 Autorisation - Remboursement de frais des élus

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du parc devant l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la résolution # 2023-06-096;

2023-08-150

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Mme Cécile Deschênes

Dûment appuyée par M. Gaétan Beauchesne

Il est résolu d'entériner les remboursements de dépenses effectuées par Mme Marlène Doucet conseillère au montant de 2 744,01 \$ pour la période de juin à août 2023.

Tous les autres élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer depuis la dernière séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.5 Mandat comptabilité camping

CONSIDÉRANT le mandat débuté avec la firme Solutions Comptables PF;

CONSIDÉRANT le manque de ressources pour concilier les fins de mois et les auxiliaires;

2023-08-151

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Mme Cécile Deschênes

Dûment appuyée par M. Gaétan Beauchesne

Il est résolu que la municipalité mandate la firme Solutions Comptables PF au taux horaire de 65,00 \$ / heure pour effectuer les conciliations bancaires du mois de juillet jusqu'à décembre 2023, procède à la conciliation des auxiliaires et accorde du soutien technique aux employés administratifs pour l'utilisation des logiciels comptables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



N° de résolution
ou annotation

2023-08-152

MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC
2.6 Modification des signataires autorisés chez Desjardins
pour les biens et effets de la municipalité et du camping
municipal

CONSIDÉRANT la démission de madame Nathalie Laroche à la fonction de Directrice générale et greffière-trésorière et de madame France Jourdain à titre de technicienne comptable;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Pierre Beauséjour à la fonction de directeur général et greffier-trésorier intérimaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit présenter le nouveau signataire pour les biens et effets de la municipalité de la Paroisse de St-Roch-de-Mékinac et pour le compte du camping municipal et marina St-Roch-de-Mékinac;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyée par Mme Marlène Doucet

Il est résolu que le conseil de la Paroisse de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac nomme à titre de signataires pour les comptes de la municipalité et du camping :

- Madame Rita Dufresne, mairesse
- Madame Marlène Doucet, conseillère
- Monsieur Pierre Beauséjour, Directeur général et greffier-trésorier par intérim.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Autorisation signature contrat déneigement 2023-2024

Reporté à une séance ultérieure à l'adoption de l'ordre du jour.

4.2 Modification positionnement indicateur de vitesse

CONSIDÉRANT une demande d'un citoyen pour repositionner un radar pédagogique de la municipalité près du 1800 boulevard Ducharme.

2023-08-153

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyée par Mme Cécile Deschênes

Il est résolu que le conseil municipal réponde positivement à cette demande. Ledit radar sera repositionné dans les semaines qui viennent.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



N° de résolution
ou annotation

2023-08-154

MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC
5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU
TERRITOIRE

5.1 Dépôt rapport sommaire des permis de juillet 2023

CONSIDÉRANT le rapport sommaire des permis émis en juillet 2023 déposé;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : Mme Émilie Doucet

Dûment appuyé par : Mme Cécile Deschênes

Il est résolu que le conseil municipal accepte le rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment tel que présenté pour la période de juillet 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Dépôt contre-rendu consultation publique règlement # 010-UR-2023

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance de consultation publique le 9 août 2023 pour le règlement # 010-UR-2023.

2023-08-155

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyé par : Mme Cécile Deschênes

Il est résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du compte-rendu de la consultation publique du règlement # 010-UR-2023 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Adoption du second projet règlement # 010-UR-2023

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a adopté le règlement de zonage no : 2015-07-003 et 004A-UR-2022 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter d'autres modifications au règlement de zonage;

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt d'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 juin 2023 et qu'une consultation publique a eu lieu le 9 août 2023;

2023-08-156

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyé par : Mme Cécile Deschênes

Il est résolu que le conseil municipal de Saint-Roch-de-Mékinac adopte le second projet de règlement # 010-UR-2023 modifiant des



N° de résolution
ou annotation

2023-08-157

MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC
dispositions du règlement de zonage 2015-07-003 et 004A-UR-2022 et portant sur le zonage pour maisons de tourisme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.4 Avis de motion règlement nomination de chemins # P011-UR-2023

M. Gaétan Beauchesne, conseiller donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance subséquente, un règlement portant sur la nomination de certains chemins non encore inscrits à la Commission de la Toponymie du Québec.

5.5 Dépôt projet règlement nomination de chemins #P0141-UR-2023

ATTENDU QUE certains chemins ne sont pas indiqués à la Commission de la Toponymie du Québec;

ATTENDU QUE le conseil désire que tous les chemins du territoire soient nommés et inscrits;

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la présente séance;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement est disponible lors de la présente séance et que les élus reconnaissent en avoir obtenu une copie;

2023-08-158

EN CONSÉQUENCE

M. Gaétan Beauchesne, conseiller, dépose le projet de règlement #P0141-UR-2023 intitulé Règlement nomination de chemins.

6. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Nomination ressource bibliothèque

CONSIDÉRANT la démission de madame Nathalie Fyfe à titre de coordonnatrice de la bibliothèque.

CONSIDÉRANT que le Réseau Biblio demande au membre de nommer un coordonnateur.

2023-08-159

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : M. Gaétan Beauchesne

Dûment appuyé par : Mme Cécile Deschênes

Il est résolu que le conseil municipal nomme M. Daniel Tanguay à titre de coordonnateur de la bibliothèque municipale de Saint-Roch de Mékinac. Que cette nomination soit envoyée au responsable du réseau Biblio.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



N° de résolution
ou annotation

2023-08-160

MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC
6.2 Engagements envers les enfants - Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants (MAE)

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC Mékinac pour devenir MRC amie des enfants (MAE) et sa volonté de renouveler sa reconnaissance ;

CONSIDÉRANT la volonté manifestée par la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac d'intégrer la Démarche de la MRC Mékinac pour devenir MRC amie des enfants (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

CONSIDÉRANT l'importance de s'engager concrètement dans une telle démarche;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : Mme Lucie Geoffrion

Dûment appuyé par : Mme Cécile Deschênes

Il est résolu :

D'AUTORISER ET D'APPROUVER localement les trois engagements déterminés par la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac pour MRC amie des enfants (MAE) pour les années 2023-2025 :

- Assurer une augmentation de la participation des enfants au sein de nos instances décisionnelles;
- Sensibiliser davantage la population envers la maltraitance en lien avec les enfants;
- Améliorer la sécurité entourant l'accès aux infrastructures de loisirs et aux services dédiés aux enfants;

DE CONFIRMER que madame Marlène Doucet soit le porteur du dossier MAE pour la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Renouvellement adhésion annuelle camping Québec

CONSIDÉRANT qu'il est important que le camping municipal de Saint-Roch-de-Mékinac fasse partie de l'association de camping Québec;

CONSIDÉRANT que l'adhésion donne au camping de faire partie du programme de classification provinciale ainsi que de profiter de plusieurs rabais et avantages;

2023-08-161

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : M. Éric Beauchamps

Dûment appuyé par : Mme Émilie Doucet



N° de résolution
ou annotation

2023-08-162

2023-08-163

2023-08-164

MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Il est résolu que le conseil municipal adhère au renouvellement de camping Québec pour son camping municipal. Une somme de 1 001 \$ plus les taxes est réservée à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 Achat calendrier Appartenance Mauricie

Sur Proposition de : Mme Cécile Deschênes

Dûment appuyé par : Mme Marlène Doucet

Il est résolu que le conseil municipal consent à l'achat de 25 calendriers d'Appartenance Mauricie au coût de 10 \$ l'unité. Ces calendriers pourront être distribués à la population sur demande.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Journées de la culture 2023 - soutien financier pour activités

CONSIDÉRANT les Journées de la culture 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité a terminé la phase 1 de l'aménagement du parc situé devant l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE

Sur Proposition de : M. Éric Beauchamps

Dûment appuyé par : M. Gaétan Beauchesne

Il est résolu que la municipalité demande une aide financière à Culture Mékinac pour la réalisation d'une activité culturelle lors de l'inauguration du parc.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Classique internationale de canots de la Mauricie

CONSIDÉRANT l'évènement de la classique de canots de la Mauricie qui se tiendra du 2 au 4 septembre 2023.

CONSIDÉRANT une demande de l'organisation de la classique concernant la participation financière de la municipalité pour l'installation d'un crochet supplémentaire au départ des canots.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Mme Émilie Doucet

Dûment appuyée par Mme Lucie Geoffrion

Il est résolu que le conseil municipal :



N° de résolution
ou annotation

2023-08-165

2023-08-166

MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

ACCEPTÉ la demande de l'organisation de la classique à savoir de payer l'installation d'un deuxième ancrage pour le départ des canotiers. Celui-ci sera installé par Techno-pieux.

AUTORISE les demandes de permis pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées le 2 septembre pour la durée des événements.

AUTORISE l'utilisation d'un drone durant la classique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 L'âge d'or de St-Roch

CONSIDÉRANT une demande du club de l'âge d'or de Saint-Roch de Mékinac pour une réservation de salle au camping municipal pour un souper théâtre avec la troupe la Jasette.

CONSIDÉRANT une demande de subvention pour l'activité organisée par l'âge d'or.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : Mme Émilie Doucet

Dûment appuyé par : Mme Cécile Deschênes

Il est résolu que le conseil municipal accepte de prêter la salle pour l'activité du club de l'âge d'or le 5 et le 9 septembre. De plus un montant de 200 \$ est donné à l'organisme à titre d'aide financière pour la tenue de l'activité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Varia

7.2.1 Information concernant les travaux de la rue Principale

D'importants travaux seront entrepris vers la mi-septembre sur la rue Principale soit la réfection de la côte à partir de l'adresse 1307 jusqu'au 1340 rue Principale. Il s'agit de travaux majeurs soit le remplacement de la conduite d'eau potable ainsi que la reconstruction de la chaussée.

Aussitôt que le calendrier des travaux sera disponible il sera publié sur le site de la municipalité ainsi qu'afficher aux endroits habituels.

7.2.2 Motion de félicitation Mme Marlène Doucet

Le conseil municipal de Saint-Roch de Mékinac tient à féliciter madame Marlène Doucet pour le travail exceptionnel accompli dans l'élaboration de la phase 1 du parc multifonctionnel situé face au bureau municipal.



N° de résolution
ou annotation

2023-08-167

MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Il est donc résolu que le conseil municipal accorde une motion de félicitations à madame Doucet pour son dévouement à la mise en place de ce parc.

7.3 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19h55


Fin : 20h04

7.4 Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par et appuyé par et résolu que la séance soit levée à 20h05.

Mme Rita Dufresne
Mairesse

M. Pierre Beauséjour
Directeur général et Greffier-
trésorier intérimaire

« Je  atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ». En foi de quoi je signe ce 6 septembre 2023.



MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

N° de résolution
ou annotation

